

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 18 octobre 2021**

**DÉLIBÉRATION n°2021-91**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 18 octobre 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 08 octobre 2021.

**Point de l'ordre du jour :**

3.1. Propositions de la commission des moyens du 8 octobre 2021

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,  
Vu l'avis de la commission des moyens du 08 octobre 2021,

**Exposé de la décision :**

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission des moyens du 8 octobre 2021.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- évolution du fléchage des recettes au budget ;
- délégation de pouvoir au Président de l'université pour approuver les budgets rectificatifs, sous réserve de respecter les conditions suivantes :
  - Uniquement dans des situations exceptionnelles, c'est-à-dire pour opérer des régularisations ou des opportunités ne pouvant être traitées par la voie normale ;
  - Information sans délai du conseil d'administration lors de l'exercice de ce pouvoir par le Président ;
  - Application d'un plafond de 3 % pour les dépenses de personnel ;
  - Application d'un plafond de 10 %, qui s'entend du montant cumulé des budgets rectificatifs effectués selon cette procédure.
- admissions en non-valeur ;
- tarifs du DU de droit français à Lodz (Pologne) ;
- répartition des aides financières à la mobilité sortante des étudiants d'échange.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

- Sur l'évolution du fléchage des recettes au budget :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
<b>Pour :</b>	<b>28</b>
Contre :	0

- Sur la délégation de pouvoir au Président de l'université pour approuver les budgets rectificatifs :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
<b>Pour :</b>	<b>28</b>
Contre :	0

- Sur les admissions en non-valeur :

Nombre de membres constituant le conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 28
Abstentions : 0
Votes exprimés : 28
<b>Pour</b> : 28
Contre : 0

- Sur les tarifs du DU de droit français à Lodz :

Nombre de membres constituant le conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 28
Abstentions : 9
Votes exprimés : 19
<b>Pour</b> : 18
Contre : 1

- Sur la répartition des aides financières à la mobilité sortante des étudiants d'échange :

Nombre de membres constituant le conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 28
Abstentions : 0
Votes exprimés : 28
<b>Pour</b> : 28
Contre : 0

**Pièces jointes :**

- pièces relatives aux points soumis à approbation.

Fait à Tours, le 19 octobre 2021

Le Président,

*A. Giacometti*

Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : <b>20 OCT. 2021</b> Transmise au Recteur le : <b>20 OCT. 2021</b>
---	---

# COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 8 OCTOBRE 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18/10 /2021

**PRESENT(E)S :** Marie-Laure GELY, Alexis CHOMMELOUX, Laurence DOUZIECH-EYROLLES, Valérie ROCHAIX, Mohammed BOUSSAFIR, Sylvie MITERO, Anne CHEIGNON, Achille CASSIOT, Yves RAINGEAUD, Sandrine DALLET-CHOISY, Théodora ANGOULVANT, Alain BIDEAU, Emmanuel NERON, Anne AZANZA.

**PRESENT(E)S A TITRE CONSULTATIF :** Christine GEORGELIN, VPCA, Présidente, Pierre GABETTE, DGS, Thierry SENEGAS, Agent comptable, Philippe DAILLOUX, D.A.F.

**INVITEES :** Colombine MADELAINE VP RI, Graziella BEYNET, DRI, Arnaud RIVIERE, directeur de l'IAE.

**EXCUSE(E)S :** Sylvie CROGIEZ-PETREQUIN, Cyril DE RUNZ, Sandrine BOULERNE, Patrick LAFFEZ, Anne KHOURY, DRH.

EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
<b>AFFAIRES BUDGETAIRES :</b>	
<p>1) <u>Communication sur la création d'une nouvelle entité :</u> PJ : Note de présentation Présentation par A. Rivière du projet également porté par l'UFR DESS et la présidence de l'université. Nécessité de se développer pour relever quatre défis : concurrence d'écoles privées avec le risque induit sur les ressources ; maintien dans le réseau « label IAE », reconnu par les recruteurs ; accéder à l'accréditation internationale. D'où la nécessité de se transformer en école interne, d'un type proche du réseau Polytech par exemple. Sur le plan opérationnel, le modèle privilégie une approche pragmatique basée sur la mutualisation des fonctions support pilotées par le RA de DESS. Ceci sera complété par une convention de gestion. Il est précisé qu'il n'y aura aucun changement sur les droits d'inscription et qu'il n'y aura pas de perte pour l'université du fait de cette création, tout particulièrement en ce qui concerne la gestion des recettes de l'apprentissage ou de la formation continue. Ce projet sera soumis au CT le 14/10 puis au CA du 18/10.</p> <p>2) <u>Évolution des recettes fléchées au budget :</u> PJ : projet de délibération Il est proposé d'ajouter aux opérations fléchées dans le budget, la future opération « Nouvel hôpital de Tours (N.H.T.) », d'un montant global estimé à 50 M€.</p> <p>3) <u>délégation au président pour réaliser des budgets rectificatifs</u> PJ : projet de délibération L'article 712-3 du code de l'éducation prévoit la possibilité de déléguer au président la confection de décisions modificatives, dans des conditions que le CA détermine. Il est</p>	<p>– Après discussion, La commission prend acte de cette communication.</p> <p>– Approbation (unanimité).</p> <p>– approbation à l'unanimité, aux conditions précisées ci-après : –s'agissant des dépenses de personnel, le plafond est de 3 % ; – la délégation est donnée à l'actuel</p>

<p>proposé d'autoriser cet assouplissement de gestion, <b>limité à des régularisations ou des opportunités ne pouvant être traitées par la voie normale.</b>  Il est rappelé que le président rend compte de sa délégation à la réunion suivante du CA.  Et que ces BR sont soumis aussi au contrôle du Rectorat.</p>	<p>président de l'université ;  – le plafond de 10 % s'entend du montant cumulé des BR effectués selon cette procédure, qui demeure exceptionnelle.</p>
<b>LES QUESTIONS DIVERSES</b>	
<p><u>QD1 : admissions en non-valeur :</u>  <u>PJ : tableaux</u>  Présentation par l'Agent comptable des admissions en non-valeur, telles que détaillées dans les tableaux communiqués.</p> <p><u>QD2 : l'UFR DESS – tarification du D.U. de LODZ</u>  <u>PJ : dossier avec fiche financière</u>  La commission est amenée à se prononcer, en urgence, sur la tarification car les inscriptions sont ouvertes, et les étudiants ne peuvent effectuer leur rentrée ; mais cette tarification déroge à la règle puisqu'elle est très tardive et que la fiche financière présentée fait état d'un déséquilibre en coût direct de 14 993€.</p> <p><u>QD3 : prise en charge financière de la baisse de la dotation Erasmus par les crédits CVEC.</u>  <u>PJ : diaporama de présentation</u>  Présentation par C. Madelaine : Conséquence de la baisse importante des crédits Erasmus alloués à l'établissement, il est proposé, pour faire face à nos engagements présents et à venir, pour l'année universitaire 2021-2022, un complément de financement prélevé sur les crédits de la CVEC, selon deux hypothèses, entraînant respectivement des prélèvements totaux de 45 000€ et 112 000€ partagés sur les exercices 2021 et 2022.  Le choix de la commission CVEC, indiqué en séance, se porte sur l'hypothèse N°2.</p>	<p>– Approbation des admissions en non valeurs pour un montant total de 2874,17€ en formation continue et 16 790,40€ autres.</p> <p>– Acceptation à titre exceptionnel, du tarif proposé, sous réserve de présenter un détail des financements externes d'ici la prochaine commission des moyens qui examinera les DU. Cette décision doit conduire à une réflexion sur l'avenir de ce diplôme.  Approbation à l'unanimité moins 1 abstention et 1 vote contre.</p> <p>– Suivant l'avis de la commission CVEC, la commission se prononce en faveur de l'hypothèse N°2, entraînant un financement CVEC de 66 327 € sur 2021 et de 46 673 € sur 2022.  Approbation à l'unanimité moins 1 abstention et 1 vote contre.</p>

***Prochaine réunion le 29 octobre 2021***

**Commission des moyens du 8 octobre 2021**

**CA du 18 octobre 2021**

GBCP – recettes fléchées

**Exposé de la décision :**

Selon le Décret GBCP, les recettes sont par défaut globalisées, mais certaines peuvent être « fléchées », c'est-à-dire ayant une utilisation prédéterminée par le financeur. Le choix du fléchage procède de la volonté de l'établissement d'effectuer un suivi budgétaire individualisé des recettes d'un montant significatif, pour des raisons stratégiques et de pilotage de sa trésorerie.

Par délibération N° 2018 – 76 du 5 novembre 2018, le conseil d'administration a décidé de flécher les opérations immobilières individualisées adossées au CPER 2016-2020, soit les opérations suivantes :

Site tanneurs, IUT site luthier, Extension/reconstruction de l'EPU, Réhabilitation du bâtiment Vialle.

Il est proposé d'ajouter à cette liste l'opération du nouvel hôpital Trousseau, à compter du BI 2022.

**Proposition de décision soumise à la commission :**

– Décision de flécher dans les documents budgétaires l'opération « Nouvel Hôpital Trousseau (NHT) » à compter du BI 2022.

-----

Commission des moyens du 8 octobre 2021

CA du 18 octobre 2021

Délégation au président de l'université pour réaliser des budgets rectificatifs

**Exposé de la décision :**

L'article L 712 – 3 du code de l'éducation prévoit que le CA vote le budget et approuve les comptes, attributions non déléguables. Toutefois il précise dans son dernier alinéa, que « le conseil d'administration peut, dans des conditions qu'il détermine, déléguer au président le pouvoir d'adopter les décisions modificatives du budget ».

Aucune délégation n'existe actuellement. Cependant, il est nécessaire de se ménager cette capacité juridique à réagir rapidement pour saisir des opportunités ou par nécessité de régulariser des opérations avant la clôture de l'exercice. Aussi, est-il proposé au CA d'accorder une telle délégation sous les conditions suivantes :

- pour des régularisations urgentes de masse salariale, ou pour incorporer des opérations financièrement équilibrées ;
- cela dans la limite de 10 % des crédits ouverts globalement par le CA (en AE et CP).

**Proposition de décision soumise à la commission :**

- Donner délégation au président pour réaliser des budgets rectificatifs dans les conditions précisées ci-dessus.

-----

**Dossier de présentation des non-valeurs à la Commission des Moyens du octobre 2021 en préparation du Conseil du d'Administration du novembre 2021**

**Pour rappel : Toutes les procédures de recouvrement ont été stoppées pendant le confinement (à partir de mars 2020)**

Dénomination Client	N° Client SIFAC	Montant total facturé	Montant recouvré	Reste à recouvrer	Dossier	Diligences accomplies
	14909	530,00 €	100,00 €	430,00 €	F_OAEA_01F3L10AEA_19 240009825 du 29/10/2019 240010197 du 19/11/2019 240010993 du 22/01/2020 240011992 du 01/07/2020	24/02/2020 : Demande de renseignements 17/09/2020 : 1ère relance - 28/05/2021 : SATD Bancaire - sans réponse 21/09/2021 : Relance Banque SATD - saisie inopérante
	14917	530,00 €	- €	530,00 €	F_OAEA_01F3L10AEA_19 240009832 du 29/10/2019 240010214 du 19/11/2019 240011003 du 22/01/2020 240012001 du 02/07/2020	02/12/2019 : Notification rejet de prélèvement 240010214 23/01/2020 : 1ère relance 240009832 / 240010214 17/02/2020 : Dernier avis 240009832 / 240010214 - avisé non réclamé 09/06/2020 : 1ère relance 240011003 17/09/2020 : Dernier avis pour les 4 factures 28/05/2021 : SATD Bancaire - saisie inopérante
	12218	530,00 €	379,00 €	151,00 €	F_8AEA_01F3L18F3L_17 240004861 du 03/04/2018	27/11/2019 : 1ère relance 14/01/2020 : Dernier avis 28/05/2021 : SATD Bancaire - saisie inopérante
	15343	530,00 €	- €	530,00 €	F_OAEA_01F3L10AEA_19 240010768 du 16/12/2019 240011025 du 22/01/2020 240012021 du 22/06/2020	23/01/2020 : 1ère relance 240010768 14/02/2020 : Dernier avis 240010768 24/02/2020 Notification rejet de prélèvement - 240011025 09/06/2020 : 1ère relance 240011025 06/10/2020 : Dernier avis pour les 3 factures 28/05/2021 : SATD Bancaire - saisie inopérante
	14905	530,00 €	232,00 €	298,00 €	F_OAEA_01F3L10AEA_19 240010989 du 21/02/2020 240011988 du 01/07/2020	24/02/2020 : Notification rejet de prélèvement 240010989 09/06/2020 : 1ère relance 240010989 17/09/2020 : Dernier avis 240010989 17/09/2020 : 1ère relance 240011988 18/06/2021 : Dernier avis pour les 2 factures
	14047	943,00 €	688,83 €	254,17 €	F_9DUM_01F3M19F3M_18 240008019 du 27/02/2019	07/05/2019 : 1ère relance pour 661€ 12/06/2019 : Dernier avis pour 661€ 14/10/2019 : SATD Bancaire - saisie 406.83€ 18/06/2020 : SATD Bancaire pour 254.83€ - saisie inopérante
	15236	402,00 €	251,00 €	151,00 €	F_0MMO_01F3M10MMO_19 240010479 du 26/11/2019	21/01/2020 : Avenant abandon formation 14/02/2020 : 1ère relance - Adresse à Marrakech / poursuites impossibles
	13376	530,00 €	- €	530,00 €	F_1AEA_01F3L11AEA_20 240013577 du 30/11/2020 240014514 du 16/02/2021 240015265 du 09/04/2021	Compte Bancaire en Allemagne - impossibilité de mise en place de prélèvement 06/04/2021 : 1ère relance 240013577 16/06/2021 : Dernier avis 240013577 16/06/2021 : 1ère relance 240014514 / 240015265 07/07/2021 : Dernier avis 240014514 / 240015265 13/09/2021 : Demande Rens DGFIP - Aucun compte bancaire en France 20/09/2021 : SATD Employeur - Manpower - saisie inopérante

	Total facturé	Total recouvré	Total présenté en NV
<b>TOTAUX :</b>	4 525,00 €	1 650,83 €	2 874,17 €

Dossier de présentation des non-valeurs à la Commission des Moyens du octobre 2021 en préparation du Conseil du

*Pour rappel : Toutes les procédures de recouvrement ont été stoppées pendant le confinement (à partir de mars 2020)*

Dénomination Client	N° Client SIFAC	Service	Facture	Montant total facturé TTC	Montant recouvré	Reste A Recouvrer total TTC	Montant HT	TVA	Commentaires et act° réalisées
	15004	X2	210042124 du 18.11.2019	134,40 €	- €	134,40 €	112,00 €	22,40 €	location de la Halle du Centre Sportif Universitaire du 05/06/2019 11/02/2020 : 1ère relance amiable 08/06/2020 : Dernier avis 31/07/2020 : Cessation d'activité 27/02/2021 : Annonce BODACC "B" radiation
	9105	R3V	210026508 du 19/12/2014	6 720,00 €	5 000,00 €	1 720,00 €	1 433,33 €	286,67 €	Réalisation Plan d'étude - jardins 18/02/2015 : 1ère relance 210026508 22/09/2015 : dernier avis 210026508 10/11/2015 : mise en place d'un échéancier sur 210026508 20/06/2016 : Attestation Président Université demande que la créance ne soit pas recouvrée par voie d'huissier.
			210031812 du 22.12.2015	15 936,00 €	1 000,00 €	14 936,00 €	12 446,67 €	2 489,33 €	14/09/2016 : 1ère relance 210031812 12/04/2017 : mise en place d'un échéancier de paiement 24/07/2018 : Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire 12/09/2018 : Déclaration de créances au mandataire judiciaire 31/08/2021 : Avis d'irrecouvrabilité - mandataire judiciaire
<b>TOTAUX :</b>				22 790,40 €	6 000,00 €	16 790,40 €	13 992,00 €	2 798,40 €	



## VI - BILAN D'ACTIVITÉS

	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		Moyenne
Nombre d'inscrits	FI	19	FI	suspension	FI	12	FI	suspension	16
	FC		FC		FC		FC		
% de réussite	FI	94,37%	FI	0	FI	91,66%	FI	0	46,51%
	FC	0	FC	0	FC	0	FC	0	0
Nombre d'heures de formation (Heures totales maquette)	180				180				180
Total dépenses exécutées dépenses de déplacements plus règlement en heures complémentaires reconstituées (180 heures X taux)	20 537 €				13 507 €				17 022 €
Total facturé reconstitué	19 196 €				12 608 €				15 902 €
Résultat dépenses-recettes	-1341 €		0 €		-899 €		0 €		-560 €

Détail total facturé :

2016-2017	
Subvention CONSEIL REGIONAL	4 800 €
Subvention VILLE DE TOURS	6 000 €
UNIV LODZ	4 900 €
droit inscription	3 496 €
	19 196 €

2018-2019	
Subvent° CONSEIL REGIONAL	6 304 €
droit inscription	4 440 €
UNIV LODZ	1 864 €
	12 608 €

La recette des droits d'inscriptions a été reconstituée au vu du nombre d'inscrits et du tarif applicable.

Recherche de subventions auprès d'entreprises françaises implantées en Pologne.

**VII - GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Intitulé du diplôme	<b>DU De Droit Français</b>	Tarif FI		
			<b>370 €</b>	
		Nbre stagiaires	15	
		Nbre total stagiaires	15	
		Tarif moyen	<b>370 €</b>	
Formation sur une année complète (oui/non)	non			
Versement Université Lodz		<b>1864 €</b>		
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL AVEC VERSEMENT UNIVERSITE LODZ</b>		<b>7414 €</b>		

**COÛTS DIRECTS**

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés	80 h	290 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés	0 h	189 €/h	15 120 €
- Hospitalo-universitaires		50 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		204 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		131 €/h	- €
- Doctorants contractuels		152 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de		174 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		59 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		41 €/h	- €
- Autres (honoraires de formation...)			- €
Indemnités			- €
<b>TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (les cours se déroulent avec les étudiants)</b>	80 h	189 €/h	15 120,00 €

Zones à renseigner

dont prise en charge par les RI de 8h/enseignant soit 64h = 2782,72€

**COÛTS SPECIFIQUES**

Kit pédagogique			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			7 287 €
Reversement partenaire			
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>			7 287 €

dont prise en charge Erasmus pour 5144€

<b>I - TOTAL COÛTS DIRECTS</b>		<b>22 407 €</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être &gt; 0)</b>	-202%	-14 993 €

**COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")**

COÛTS DE SOUTIEN				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Appui à la formation	64,94 €	- €	5,30 €	424,22 €
- Documentation	160,00 €	- €	13,07 €	1045,22 €
- Valorisation et appui à la recherche		- €	- €	- €
- Vie étudiante	82,00 €	- €	6,70 €	535,68 €
<b>TOTAL COÛTS DE SOUTIEN</b>	386,94 €	- €	25,06 €	2 005,12 €

COÛTS DE SUPPORT				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	807,53 €	- €	65,94 €	5 275,33 €
- Patrimoine immobilier	497,62 €	- €	40,63 €	3 250,75 €
- Système d'information et numérique	58,03 €	- €	4,74 €	379,08 €
<b>TOTAL COÛTS DE SUPPORT</b>	1363,17 €	- €	111,31 €	8 905,16 €

<b>II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS</b>	- €	<b>10 910,27 €</b>
------------------------------------	-----	--------------------

<b>III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)</b>		<b>33 317,27 €</b>
<b>MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être &gt; 0)</b>	-349%	- 25 903,27 €

Marge sur coûts complets	#REF!
en % du tarif de vente	#REF!
Nombre minimum de stagiaires	#VALEUR!
Tarification minimum	- €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	2221,151642
dont coûts directs	1493,8
dont coûts indirects	727,3516423
Coût complets de l'heure de formation	416,47 €
Marge sur coûts directs	-989,53 €
en % du tarif de vente	-270%
Marge sur coûts complets	-1728,33 €
en % du tarif de vente	-467%
Nombre minimum de stagiaires	91
Tarification minimum	2 222,00 €

## VIII - TARIFS SOUMIS AU VOTE DE LA COMMISSION DES MOYENS

Intitulé du diplôme	Diplôme universitaire de Droit français de Lodz
---------------------	---

<b>Gestion par le service Formation continue</b>	<b>Tarifs €</b>
Stagiaire Tarif Normal	
Stagiaire Tarif réduit	
<b>Inscription formation initiale gestion ufr</b>	<b>Tarifs €</b>
Droits de base*	170,00 €
Droits spécifiques	200,00 €
<b>Inscription formation continue gestion ufr</b>	<b>Tarifs €</b>
Stagiaire Tarif Normal	
Stagiaire Tarif réduit	

### Information tarifs droits de base en FI

**Pour les AU, CU et DU**

Droit de base national équivalent licence (en 2020-2021 ,170 €).

**Pour les DIU**

\*Droit de base national équivalent licence ou master (en 2020-2021, 243€) en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires



# Budget Erasmus 2021

Rétrospective et perspectives

## Evolution du budget Erasmus +

Année académique	Montant total du budget	Répartition du budget	
2017/2018	629 009€	Etudes : 400 094€ Stage : 99 750€	STA : 35 341,40€ STT : 8 869€ OS : 84 954,60€
2018/2019	699 270€	Etudes : 466 215€ Stage : 108 209€	STA : 41 634€ STT : 10 530€ OS : 93 001€
2019/2020	661 338€	Etudes : 522 186€ Stage : 50 551€	STA : 4 747€ STT : 0€ OS : 79 996,20€
2020/2021	769 448€	Etudes : 513 864€ Stage : 102 144€	STA : 30 398€ STT : 10 402€ OS : 111 400€
2021/2022	377 435€	Etudes : Stage :	STA : STT : OS :

## Imprévisibilité de la baisse

Hausse conséquente du budget Erasmus pour les 6 années à venir :

- 21,2 milliards d'euros ou 23,4 pour 2021-2027
- Contre 14,7 milliards sur les 6 dernières années

Pour 2021, budget adopté le 17 mars 2021 légère baisse (-12,1 %) :

- 2 619 737 627 euros
- Contre 2 701 000 000 euros en 2020

## Projections pour 2021/2022

Projection si nous financions la totalité des mobilités d'études sur toute la durée en 2021/22 :

	Budget réel	Montant total engagé au 1er appel	Projection nouveaux montants 2021/2022
Erasmus +	377 435,00 €	678 704,00 €	714 420,68 €

Projection pour le scénario envisagé :

	Budget réel	Scénario 4/7/3 Mobilités d'études 2021/22
Erasmus +	377 435,00 €	251 228€

# Financement des mobilités études Europe 2021/2022

Boursiers	Non boursiers
<b><u>Erasmus</u> : 0€</b>	<b><u>Erasmus</u> :</b> 1 <sup>er</sup> semestre : 4 mois max. 2 <sup>nd</sup> semestre : 3 mois max. Année : 7 mois max. Gr1 : 315€/mois Gr2 : 270€/mois Gr3 : 210€/mois
<b><u>Mobi-Centre</u> : 175€/mois (8 mois max.)</b>	
<b><u>A.M.I.</u> :</b> 800€ par semestre <b><u>A.M.I. + F.M.E.</u> :</b> équivalent Erasmus non-boursiers	<b><u>A.M.I.</u> :</b> non concernés
<b><u>F.M.E.</u> :</b> sur conditions de ressources	



## Complément CVEC nécessaire

Projection pour que les boursiers aient comme les non boursiers, un équivalent 4/7/3 Erasmus :

	Financement 2021 (départ 1 <sup>er</sup> semestre uniquement)	Projection financement 2022 (départ 2 <sup>nd</sup> semestre)	Projection financement Total
Complément FSDIE	21 551,50€	23 448,50€	45 000€

Projection pour que les boursiers aient un équivalent Erasmus sur toute la durée du séjour :

	Financement 2021 (départ 1 <sup>er</sup> semestre uniquement)	Projection financement 2022 (départ 2 <sup>nd</sup> semestre)	Projection financement Total
Complément FSDIE	66 326,50€	45 673,50€	112 000€